

# Evolution de la surface d'aires protégées

## Pour comprendre

■ Une aire protégée est définie selon l'UICN comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

■ La France a développé une grande diversité de dispositifs de protection, qui permettent d'adapter les types d'aires protégées aux objectifs de conservation et aux contextes locaux.

Le présent indicateur révèle l'évolution des surfaces de grandes catégories de protection (cf tableau ci-contre).

Catégorie de protection	Type de protection
Protection réglementaire	APB - PN - RNN - RNR - RBD - RNCFS Reserves biologiques
Protection conventionnelle	PNR - PNM
Directives européennes	ZSC (Directive « Habitats ») ZPS (Directive « Oiseaux »)
Protection foncière	Sites des CEN - sites du Conservatoire du littoral

Note : La traduction des acronymes est en dernière page du document.

## OBJECTIFS

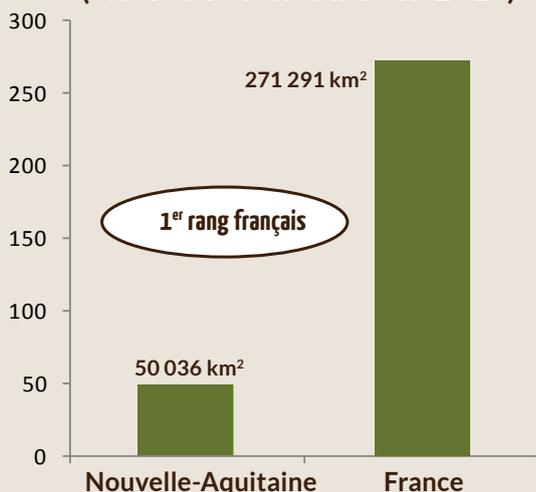
Préserver les espèces et leur diversité

Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

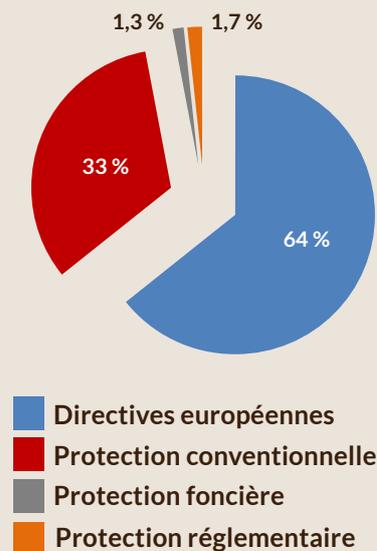
## Repères

Surfaces d'aires protégées (terrestres et marines en 2015)



Sources : - Traitement : ARB NA

Répartition des types d'aires protégées en Nouvelle-Aquitaine

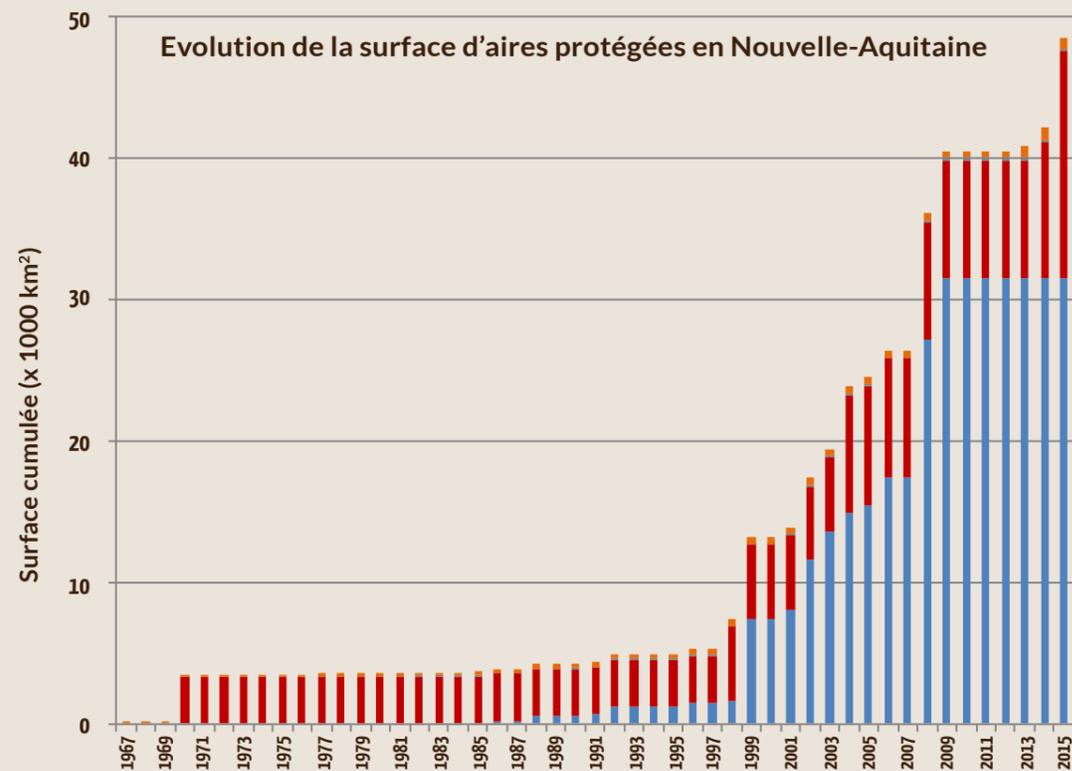


La Nouvelle-Aquitaine est la région française qui possède la plus grande surface d'aires protégées : 50 036 km<sup>2</sup> de sites terrestres et marins.

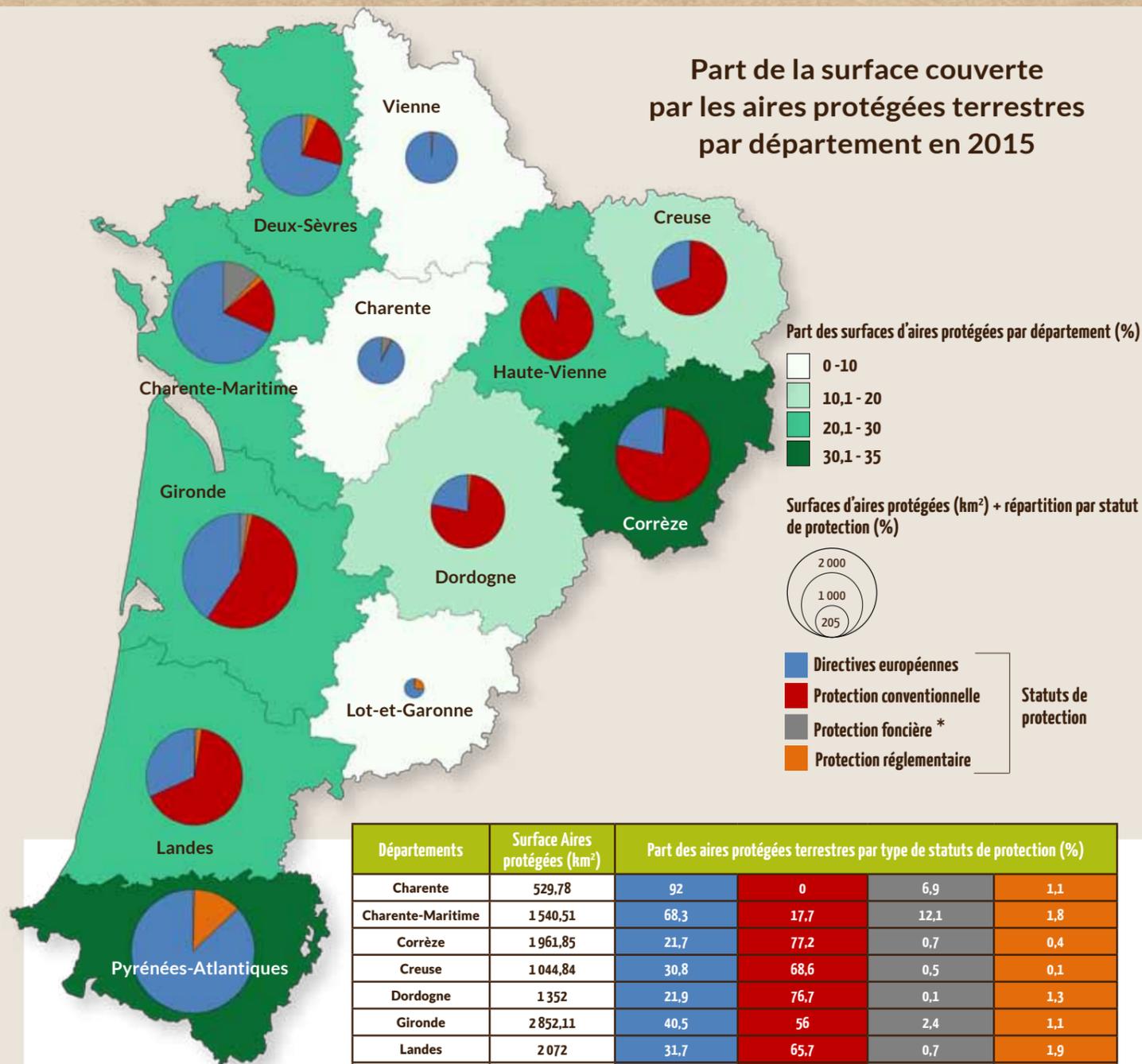
## Enjeux

■ La région Nouvelle-Aquitaine est située au carrefour de quatre domaines biogéographiques (atlantique marin, atlantique terrestre, continental, alpin). Elle héberge une grande diversité d'espèces, d'habitats et de fonctions écologiques.

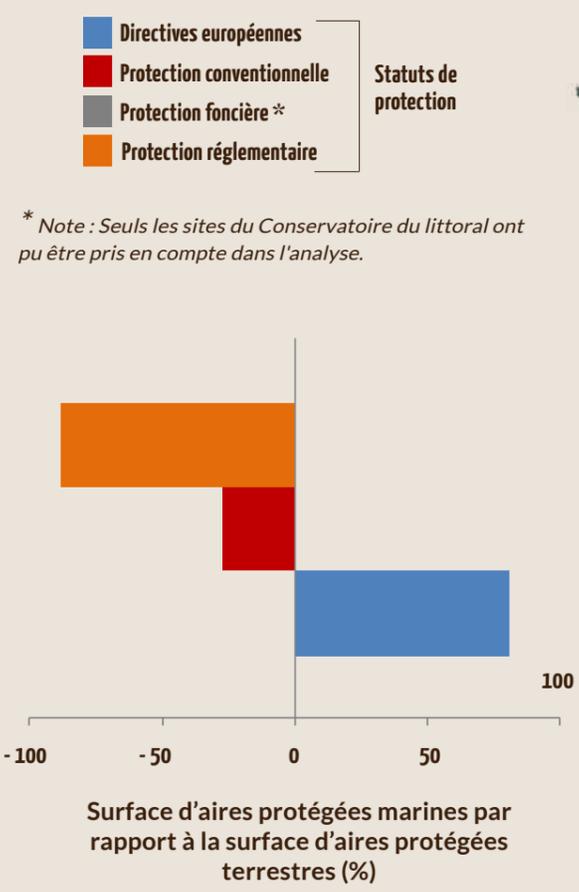
La conservation de certaines composantes de biodiversité (espèces endémiques, espèces menacées, zones humides servant de haltes migratoires pour les oiseaux, paysages remarquables...) peut nécessiter l'utilisation d'outils de protection.



Sources : - Traitement : ARB Nouvelle-Aquitaine



Départements	Surface Aires protégées (km²)	Part des aires protégées terrestres par type de statuts de protection (%)			
Charente	529,78	92	0	6,9	1,1
Charente-Maritime	1 540,51	68,3	17,7	12,1	1,8
Corrèze	1 961,85	21,7	77,2	0,7	0,4
Creuse	1 044,84	30,8	68,6	0,5	0,1
Dordogne	1 352	21,9	76,7	0,1	1,3
Gironde	2 852,11	40,5	56	2,4	1,1
Landes	2 072	31,7	65,7	0,7	1,9
Lot-et-Garonne	80,67	73,4	0	1	25,6
Pyrénées-Atlantiques	2 408,85	87,1	0	0,4	12,5
Deux-Sèvres	1 357,39	71,1	22,1	2,6	4,2
Vienne	639,03	98,8	0	0	1,2
Haute-Vienne	1 311,92	7	91,6	0,9	0,5
Nouvelle-Aquitaine	17 150,95	51,1	42,9	2,6	3,5



#### Une nette augmentation des surfaces d'aires protégées

La surface totale d'aires protégées a augmenté de 988 km<sup>2</sup>/an entre 1967 et 2015. Les surfaces couvertes par les directives européennes et les protections conventionnelles ont très fortement augmenté (respectivement + 643 et +328 km<sup>2</sup>/an) comparativement aux aires de protection réglementaire (+ 14 km<sup>2</sup>/an), par ailleurs reconnues comme étant une catégorie de protection plus « forte » que les précédentes.

#### Des différences importantes entre départements

La part de la surface couverte par les aires protégées terrestres varie de 1,5 % en Lot-et-Garonne à 33,34 % en Corrèze (cf carte). Ces variations sont principalement dues aux variations de surfaces couvertes par les directives européennes et les protections conventionnelles (ex: parcs naturels régionaux en Limousin).

Les départements accueillant des zones littorales ou montagnardes semblent bénéficier de surfaces protégées en moyenne plus élevées.

#### Des catégories d'aires protégées qui varient entre les milieux marins et terrestres

En mer, les surfaces couvertes par les directives européennes (sites Natura 2000) sont plus importantes qu'en milieu terrestre (+ 80 %). A l'inverse, les protections réglementaires et conventionnelles sont moins présentes en mer que sur terre (-88 % et -27 %).

#### Objectifs nationaux

• **Objectif 11 d'Aichi** : les Etats-Parties de la Convention sur la Diversité Biologique s'engagent à ce que « d'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières [...] sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées ».

• **Article 23 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 (loi Grenelle 1)** : la France se fixe comme objectif d'assurer « la mise en œuvre d'une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres identifiant les lacunes du réseau actuel afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain [...] » et « la création d'aires marines protégées afin de couvrir [...] 10 % des eaux placées sous la souveraineté de l'Etat dans les limites de la mer territoriale, d'ici à 2012 en métropole [...] ».

## Méthode

### FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

$$\frac{\text{Surface d'aires protégées}}{\text{Surface totale du territoire}} \times 100$$

Catégories de protection choisies en fonction de l'indicateur UICN

### LES DONNEES

#### > Sources :

- Sites CEN : Fédération des CEN
- Autres : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)/Museum National d'Histoire Naturel

> **Fréquence d'actualisation** : annuelle

> **Territoire à l'étude** : région, départements

### LIMITES DE L'INDICATEUR

> Certaines données de la catégorie « protection foncière » sont encore difficiles à mobiliser. Les dates de création des sites des CEN et les périmètres des Espaces Naturels Sensibles n'ont pu être obtenus à l'échelle régionale.

> L'indicateur n'indique pas l'efficacité des aires protégées sur l'état de la biodiversité

### RELATION

avec d'autres indicateurs

> Part des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en sites Natura 2000 évaluée en très bon état de conservation

## Pour en savoir plus

### > INPN/MNHN :

-«Stratégie de création des aires protégées (SCAP)».

- Synthèse de données pour les espaces protégés en métropole

> **UICN France**, «Les espaces naturels protégés en France : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité».

## Acronyme

APB : Arrêtés de Protection de Biotope  
PN : Parc Nationaux  
RNN : Réserves Naturelles Nationales  
RNR : Réserves Naturelles Régionales  
RBD : Réserves Biologiques Domaniales  
RNCFS : Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage

ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Directive « Habitats »)  
ZPS : Zone de Protection Spéciale (Directive « Oiseaux »)

PNR : Parc Naturel Régional  
PNM : Parc Naturel Marin

CEN : Conservatoires d'Espaces Naturels  
CELRL : Conservatoire du littoral

## ZOOM sur la réserve Naturelle Nationale du Pinail

Photo : Baptiste Régnery



Créée en 1980, la Réserve du Pinail protège un paysage tout à fait original au nord du massif forestier de Moulière (Vienne). Le site, qui servait jadis à l'extraction de la pierre meulière, est aujourd'hui constitué d'une vaste lande parsemée d'environ 6000 mares aux conditions écologiques variés. Cette richesse confère à la Réserve un rôle de réservoir de biodiversité pour l'ensemble des territoires alentours.

Action financée par :



avec le soutien de :

